



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2014

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Messieurs André MASLANKIEWICZ - Emile PERRAUD et Bruno FORT, Adjoint.

Mesdames Christine COCHET - Christine LECHON - Céline MAFFRE - Frédérique MOISSET et Vanessa VEILLON - Messieurs Christian COCHET et Jean-Michel SALQUE conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie DICORATO - Mrs Michel BATTISTELLA - Patrick CHARNAY et Francisco MARTINEZ

Secrétaire de séance : Christine LECHON

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ Délibérations :

- ✓ Convention pour transfert d'une voie privée dans le domaine public
- ✓ Révision du prix des forfaits de garderie périscolaire

Monsieur le Maire désigne Christine LECHON comme secrétaire de séance

Procès-verbal du 17 juillet 2014 : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'une délibération relative à la rémunération des enseignantes qui assureront les activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ainsi que d'une décision modificative pour des virements de crédits à l'intérieur de la section investissement du budget principal.

➤ Délibération :

● **Convention de transfert des équipements communes du lotissement « Champ Devant » à Rothonod**

Le Maire rappelle la demande formulée par l'association syndicale des propriétaires du lotissement « Champ Devant » à Rothonod en vue de l'intégration de la voirie du lotissement dans le domaine public communal.

Il précise que Mr Maslankiewicz 1^{er} adjoint en charge de ce dossier a sollicité le concours de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la préparation de la convention à intervenir.

Après lecture du projet de convention précisant les modalités de transfert des équipements communs du lotissement dans le domaine public, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer ce document.

Accepté à l'unanimité.

- **DM N°3 budget principal**

Modification d'inscription prévue au BP.

Virement de 20 000 € du compte 21538-19 au compte 2041582 pour prise en charge de divers travaux d'éclairage public (parking salle des fêtes et hameau de Chazey).

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de dépense supplémentaire et que les crédits ont bien été inscrits au BP.

Adoptée à l'unanimité

- **Recrutement et rémunération des enseignantes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (TAP)**

Le Maire rend compte du conseil d'école qui s'est tenu le 9 septembre courant et indique que suite à la visite de l'inspecteur d'académie le jour de la rentrée, la réforme des rythmes scolaires devra être appliquée à compter du 15 septembre 2014. Seules 2 semaines de dérogation ont été accordées en raison de l'installation dans les nouveaux locaux.

Il indique que le personnel enseignant s'est porté volontaire pour encadrer des activités périscolaires et qu'il convient de fixer leur rémunération.

Monsieur Bonnard donne enfin lecture de la réglementation et des barèmes applicables et propose de fixer la rémunération au taux maximum en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

- **Tarifs des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de la garderie périscolaire**

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, qui s'effectueront en fin de journée tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, il est proposé de demander une participation financière symbolique de 5€ par enfant et par période scolaire aux familles dont le ou les enfant(s) participerait(ent) aux activités facultatives proposées.

Madame Lechon s'oppose vivement à cette idée. En effet, elle indique qu'elle a interrogé les familles de Cressieu dont les enfants bénéficient du transport scolaire. L'heure de ramassage étant maintenue à 16 h 30, les familles sont dans l'impossibilité de faire quitter l'école à leurs enfants à 16 h 00 et sont donc contraintes de les faire participer au TAP. Il n'est pas concevable pour Madame Lechon de demander une participation financière alors que les familles n'ont pas le choix. C'est une question d'égalité.

La discussion s'engage.

D'autres élus pensent au contraire que la participation de 5 € est trop faible.

Monsieur le Maire rappelle la réflexion menée au printemps dernier sur la modification éventuelle des tarifs des forfaits de garderie périscolaire et sur la nécessité de communiquer auprès des familles pour qu'elles privilégient ce mode de fonctionnement qui permet une utilisation très flexible, matin et soir, chaque jour de classe.

Il rappelle les tarifs mensuels actuellement en vigueur :

40€ pour 1 enfant, 70€ pour 2 enfants et 90€ pour 3 enfants et plus.

Après divers échanges, dans un souci de simplification, il est envisagé de proposer un tarif forfaitaire regroupant les TAP et la garderie périscolaire, en tenant compte de la réduction des tarifs forfaitaires de garderie envisagée au printemps.

Monsieur Fort, adjoint aux finances, suggère les tarifs suivants :

50€ pour 1 enfant, 85€ pour 2 enfants et 110€ pour 3 enfants et plus pour chaque période scolaire, incluant TAP et garderie illimitée.

5€/enfant et par période pour les TAP seuls.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote :

8 voix POUR et 3 voix CONTRE, Mme LECHON, Mme COCHET et Mr SALQUE.

Mme LECHON ayant fait connaître son point de vue Mr Bonnard demande à Mme Cochet et Mr Salque s'ils souhaitent indiquer ce qui motive leur opposition.

Pour les deux, le tarif de 5€ par enfant et par période pour les TAP est trop faible. Il n'incitera pas les familles à s'engager sur un cycle d'activité, ce qui est demandé par les enseignantes qui animeront les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Les nouveaux forfaits se substituent donc aux précédents, le tarif de garderie pour une utilisation occasionnelle reste inchangé (2.00€ le matin et 3.00€ le soir).

➤ **Informations :**

- Groupe scolaire :

- * Monsieur Bonnard indique que l'inauguration de l'école pourra maintenant avoir lieu. Deux dates seront proposées à Mr le Préfet de l'Ain et Mr le Président du Conseil Général (les principaux financeurs étant l'Etat et le Conseil Général) le 8 ou le 15 novembre.

- Zone de Penaye :

- * Monsieur Bonnard donne la parole à Mme Lechon pour exposer le projet global actuellement à l'étude par les enseignes des « Mousquetaires » Intermarché, Bricomarché, Rody incluant MCB.

Madame Lechon indique qu'un « drive » ouvrira en octobre pour Intermarché permettant d'effectuer ses achats via internet et de les récupérer sur site. La réfection de la toiture est également programmée sur le mois de janvier.

Par ailleurs, la réorganisation de la zone des 4 surfaces commerciales fait l'objet d'une étude par la société parisienne propriétaire du foncier. La zone s'en verra totalement reconfigurée et valorisée.

- Réunion de la commission voirie le samedi 4 octobre à 9 h 00

- Site web : Il va être mis à jour avec une nouvelle présentation et une possibilité de mettre en évidence une information importante pour la population (alerte sur des travaux par exemple ...)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 11 septembre 2014.

Chazey-Bons, le 11 septembre 2014

Le Maire, Didier BONNARD